

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Publié le 18/12/2025

Conseil Syndical Session du 17 décembre 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Martine BERNON – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 18

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY- Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 11/12/2025

Délibération N° C25-86

ZAC BISSY CHAMPS-COURTS COMMUNE DE CHAMBERY DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Rapport au Conseil Syndical

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement de la ZAC Bissy Champs-Courts sur la commune de Chambéry.

La ZAC Bissy Champs-Courts a été créée par délibération n°C18-18 du 21 mars 2018 avec pour objectifs de :

- **Proposer une offre immobilière adaptée aux TPE** induisant des surfaces de petites dimensions modulables, conformes au prix du marché et en phase avec les standards actuels,
- **Favoriser la création d'emploi** en cœur d'agglomération dans une logique de développement durable,
- **Concevoir et réaliser une offre immobilière intégrée** dans son environnement immédiat en veillant au traitement qualitatif des franges végétales et en permettant les perméabilités modes doux (piétons-cycles) tout en séparant les flux poids lourds et véhicules légers de la zone économique de ceux des secteurs résidentiels.

Par délibération du 30 janvier 2019, Chambéry-Grand Lac économie a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Bissy Champs-Courts et le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de ladite zone, et a sollicité de Monsieur le préfet de la Savoie l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire.

Par arrêté préfectoral du 7 août 2020, Monsieur le préfet de la Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire du 5 octobre 2020 au 23 octobre 2020 inclus.

L'enquête publique s'étant déroulée conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le préfet a déclaré d'utilité publique, par arrêté du 4 janvier 2021, le projet d'aménagement et d'équipements des terrains de la ZAC Bissy-Champs-Courts sur le territoire de la commune de Chambéry.

Il est rappelé que l'obtention d'une Déclaration d'Utilité Publique implique d'engager les travaux, objet de la DUP, dans un délai de 5 ans.

A ce jour, les conditions de marché, les interrogations sur la typologie de construction à édifier, l'intégration du projet dans la zone Bissy-Erier, et la nécessité de maîtriser le foncier global, n'ont pas permis de planifier un début d'aménagement de ce site de 3 hectares.

Néanmoins, la présidente réaffirme la volonté de la collectivité de poursuivre ce projet d'intérêt général qui n'a fait l'objet d'aucune modification substantielle depuis la date de réalisation de l'enquête publique.

La validité de la déclaration d'utilité publique expirant le 3 janvier 2026, il est donc proposé de solliciter une demande de prorogation de la DUP pour une nouvelle période de 5 ans, afin de permettre la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Bissy Champs-Courts conformément au projet déclaré d'utilité publique.

Un démarrage prévisionnel des travaux d'aménagement est prévu au deuxième trimestre 2026 avec la création d'une voirie d'accès et des travaux de viabilisation.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique de la ZAC Bissy-Champs-Courts auprès de Madame la préfète de la Savoie.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 17 décembre 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente